

70. Ne parlez jamais d'affaires personnelles dans une lettre officielle. Écrivez plutôt à part une note ou un billet en mettant : *Personnel ou confidentiel*, sur l'enveloppe et sur le billet même.

80. Toute lettre doit être adressée au surintendant, même lorsqu'elle est écrite en réponse à des lettres du secrétaire ou de quelque officier de ce département.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), JUIN, 1892.

Les Conférences d'Instituteurs

En inaugurant, il y a maintenant plus de cinq ans, les trois écoles normales du Bas-Canada, le Surintendant de l'Éducation eut devoir établir des rapports aussi intimes que possible entre les membres du corps enseignant tel qu'il existait alors, et les instituteurs destinés à le fortifier et à le renouveler, et il institua trois associations d'instituteurs qui devaient rassembler dans chacune des trois écoles, plusieurs fois par année, tous les maîtres établis dans la circonscription pour laquelle elle était fondée.

Il avait existé précédemment deux associations d'instituteurs, l'une à Montréal et l'autre à Québec. L'une d'elles était malheureusement dissoute, et l'autre, par suite des malheurs qu'elle avait éprouvés par l'incendie de sa bibliothèque, n'était point dans une condition très-florissante. Les deux nouvelles associations eurent aussi à lutter contre bien des obstacles, quelque protégées qu'elles fussent par le Département. Il est d'abord très-difficile aux instituteurs, vu les distances et la modicité de leurs traitements, d'assister régulièrement aux conférences. De plus, dans beaucoup de paroisses, les commissaires d'école apprécient peu l'importance de ces conférences et refusent, malgré les avis contraires qui leur ont été donnés par le Département, de permettre à leurs instituteurs de s'y rendre. Malgré cela, cependant, le nombre des membres de chacune des associations Jacques-Cartier et Laval a toujours été en augmentant, ainsi que l'intérêt de leurs séances ; et il se fait actuellement de louables efforts de la part des professeurs de l'École Normale McGill pour développer l'association créée sous leurs auspices. En même temps, il s'est formé, dans les cantons de l'Est, deux associations d'instituteurs et d'institutrices, une dans le district de Bedford, et l'autre dans le district de St. François. Nous regrettons d'avoir à ajouter que les sous-associations, que les règlements des deux grandes associations Jacques-Cartier et Laval permettaient de former, n'ont été établies que dans un très-petit nombre de districts d'inspection et y sont même peu florissantes.

Si l'on réfléchit à toute l'utilité de ces conférences, à l'importance qu'il y a pour les instituteurs de se retremper intellectuellement et moralement, de renouveler leurs connaissances pédagogiques, de fortifier mutuellement leur courage par de bonnes paroles, et leur aptitude par l'exemple de l'enseignement donné dans l'école normale même et dans les écoles modèles annexes, enfin d'éviter, d'un côté, la routine dans laquelle on tombe facilement par une trop grande confiance en soi-même, et de l'autre, le décourage-

ment, pire encore que la routine ; on conviendra que les conférences sont en elles-mêmes le complément de l'école normale, et presque aussi importantes que ces institutions.

Nos lecteurs apprendront donc avec plaisir que les efforts faits cette année, par les conseils des deux associations que nous venons de nommer, pour réunir au cinquième anniversaire de leur fondation, un plus grand nombre de membres du corps enseignant, ont été couronnés de succès. Nous pouvons dire, sans exagération, que les conférences du mois de mai, à Québec et à Montréal, ont été de véritables fêtes, fêtes de l'instruction publique, fêtes de l'intelligence et de la fraternité religieuse et sincère entre les membres de cette honorable profession.

À Québec 45, et à Montréal 76 instituteurs, outre les élèves des écoles normales, ont été présents et ont pu prendre part à d'intéressantes discussions sur des sujets qui concernent leur état et entendre des lectures et des discours de leurs confrères les plus expérimentés ou des professeurs des écoles normales.

On verra par les comptes-rendus publiés dans cette livraison, que M. le Surintendant de l'Éducation assistait aux deux conférences, et comme les observations et les avis qu'il a eu devoir adresser aux membres du corps enseignant, dans ces deux occasions, sont à peu près les mêmes, nous les reproduisons ici tous à la fois.

M. le Surintendant a d'abord félicité les instituteurs sur le développement que prennent leurs associations. En voyant les grands efforts que le gouvernement avait faits pour former de nouveaux maîtres, il n'était que juste de s'occuper aussi des anciens, de ceux qui avaient servi le pays dans les temps où leur profession était encore moins lucrative et moins protégée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ce fut dans cette vue que furent établis la caisse d'économie des instituteurs, le *Journal de l'Instruction Publique* et les *Conférences*. Mais ces trois grandes ressources apportées aux anciens comme aux nouveaux instituteurs, il est impossible qu'ils en profitent s'il n'y mettent du leur.

On dit au sujet de la caisse d'économie, que le montant des pensions payées aux instituteurs retirés va toujours en diminuant. La raison en est toute simple ; c'est qu'un trop petit nombre d'instituteurs y sont abonnés ; et que le plus souvent, ils ne s'y abonnent qu'au moment où ils sont sur le point de se retirer de l'enseignement. Dans les cas où on a eu évidemment recours à un calcul aussi peu généreux, le surintendant a refusé la pension et remis la prime qu'on venait de lui payer. Dans d'autres cas où, après un an ou deux d'abonnement on a demandé des pensions, il a bien fallu les payer ; et c'est là la cause principale de l'état peu florissant de la caisse.

Le surintendant a fréquemment recommandé dans ses rapports, une augmentation de l'aide accordée par la législature ; mais il faut aussi que les instituteurs se montrent eux-mêmes dignes d'une pareille faveur ; il faut qu'ils montrent qu'ils savent apprécier ce qui est fait pour eux.

Quelques-uns refusent de s'abonner à la caisse d'économie sous le prétexte qu'ils n'en auront probablement jamais besoin. Ils sont bien heureux ceux là ; mais alors, la charité pourrait leur faire faire ce que la prudence de-